

Filière administration publique
Préparation au concours de l'INET

Année universitaire 2019-2020

Composante de rattachement : Sciences Po Strasbourg

Responsable de la formation : Marc Simon, Maître de conférence associé

REGLEMENT D'EXAMEN

Article unique :

Aux fins d'obtention du grade de master au sens de l'article 2-4° du décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié, les étudiants régulièrement inscrits en « **Préparation au concours de l'INET** » au titre de la **cinquième année du diplôme de l'IEP** sont soumis aux formalités d'examens suivantes.

Unité d'enseignement 1 (UE 1)

Un grand oral portant sur une question d'actualité que le candidat devra traiter en 15 minutes au plus, de façon pluridisciplinaire, en en dégagant les enjeux et les aspects juridiques, économiques, sociaux et locaux.

Après tirage au sort du sujet, le candidat dispose de 30 minutes de préparation. Le jury interroge le candidat pendant une durée de 40 mn dont 30 minutes sur le sujet tiré au sort. Le candidat est ensuite interrogé pendant 10 minutes sur des questions portant sur les matières fondamentales de l'écrit du concours d'administrateur territorial.

Unité d'enseignement 2 (UE 2)

Les notes moyennes obtenues pendant l'année universitaire aux **deux concours blancs** dans chacune des matières suivantes :

- Droit public
- Économie
- Culture générale
- Gestion des collectivités territoriales
- Finances publiques

sont prises en considération et donnent lieu à une note moyenne (coefficient 1 pour chacune des notes des concours blancs).

Unité d'enseignement 3 (UE 3)

Une épreuve orale de langue d'une durée de 30 minutes après 15 minutes de préparation. La langue choisie doit avoir été étudiée par l'étudiant lors de son cursus à l'IEP dans les années antérieures et relever, par ailleurs, de l'une des langues proposées à l'oral de l'INET.

La compensation entre unités d'enseignement est de droit.

L'intégration de la moyenne générale des trois UE dans le calcul de la note de cinquième année du diplôme de l'IEP est faite en application des modalités du titre 2 du règlement d'examen de la cinquième année du diplôme de l'IEP.

Les évaluations de la Préparation INET sont organisées en une session unique. Il ne sera pas organisé de deuxième session. En cas d'absence justifiée à l'un des concours blancs de l'UE2, pour cause d'épreuve d'admission à un concours de la fonction publique et sur présentation d'une attestation de présence au concours, la note de l'épreuve manquée sera remplacée par la note obtenue, dans la même matière, au galop numéro 2.

Unité d'enseignement	coefficient	Crédits
UE 1 - Grand oral	6	30
UE 2- Concours blancs (Moyenne des notes obtenues aux deux concours blancs)	3	25
UE 3 : langue	1	5